

PROJET DE SAMSAH ETUDIANTS ET PROPOSITION DE LOGEMENTS ADAPTES

LYON – septembre 2010

Un projet de SAMSAH (Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés) à l'intention des étudiants en situation de handicap scolarisés dans les établissements d'enseignement supérieur de LYON, est porté depuis 2008 par un collectif pluri associatif (32 associations), représentant tous les handicaps et regroupé au sein de l'association Droit au Savoir.

La mise en œuvre pratique de ce service serait réalisée par l'Association des Paralysés de France, il serait adossé au SESVAD (SErVICES Spécialisés pour une Vie Autonome à domicile) situé à Villeurbanne.

Parallèlement un projet de construction et d'aménagement de logements étudiants a été élaboré par l'APF, Droit au Savoir et l'Université de Lyon qui ont établi un partenariat avec le CROUS de Lyon-Saint Etienne, afin de pouvoir adapter, lors de ces prochaines années, environ 30 logements sur les résidences universitaires lyonnaises.

Une première tranche de construction d'une résidence neuve comprend 9 logements adaptés sur le campus de Villeurbanne-La Doua près du restaurant universitaire Jussieu.

Ce projet de création d'appartements adaptés (dont ERILIA a été chargé de la maîtrise d'ouvrage) a avancé plus rapidement que le projet de service d'accompagnement, qui attend encore son financement, et **la livraison des 9 logements s'est faite en juillet 2010.**

Sous l'impulsion de la mission handicap de l'université de LYON, une convention a été signée le 8 avril 2010 entre l'université de Lyon et la MAIF qui a financé la totalité de l'adaptation des 9 studios sur la résidence Jussieu.

Au niveau de la conception des logements deux grands principes structurels de base ont été validés en accord avec le CROUS :

- **La répartition** de ces chambres adaptées au sein d'une résidence universitaire « classique ». Cette localisation participe d'une volonté de non ségrégation et doit permettre une insertion plus aisée dans les activités sociales et humaines.
- **La surface totale** (lieu de vie + un ensemble sanitaire-toilettes) de chaque chambre est en relation avec les réels besoins de différentes situations de handicap. Ainsi, la surface type de 17 m² passe à 20 m² pour 3 chambres destinées à des étudiants en situation de handicap mais relativement indépendants, à 25,8 m² pour 3 chambres destinées à des étudiants en fauteuil roulant « manuel » et dépendants et à 30 m² pour 3 chambres pour personnes en grande dépendance (fauteuil électrique) avec la possibilité d'avoir une chambre classique contiguë pour loger une auxiliaire de vie.

Toutes les adaptations sont issues du bon sens et de l'expérience des membres de l'APF, de Droit au savoir et du CARPA (Collectif d'Associations du Rhône Pour l'Accessibilité). La majorité des aménagements proposés est obligatoire dans les ERP (Etablissements Recevant du Public) mais ne l'est pas dans les IH (Immeubles d'habitation) dont font partie les résidences universitaires.

Les 9 logements sont livrés depuis la rentrée et 6 sont encore disponibles.

Dans l'attente de la création du SAMSAH étudiants, le SESVAD APF peut proposer, en fonction de ses places disponibles, un accompagnement médico-social adapté.

Pour tous renseignements au sujet de ces appartements étudiants, veuillez contacter Anne ENSELME directrice du SESVAD : anne.enselme@apf69.asso.fr ou 0683750082

Schéma d'objectifs et de partenariats du projet SAMSAH Etudiants

